

Conseil communal de Moudon

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 9 décembre 2025 à 20H00

Présidence : Elsa Bonhert Deprez, Présidente

La Présidente ouvre la 21ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 2ème de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, au représentant (La Broye et la Liberté) de la presse ainsi qu'au public.

Le Municipal Felix Stürner ainsi que les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Ivo Marques
- Alexandre Anthonioz
- Daniel Perret-Gentil
- Colin Grand

Membres absents et non excusés :

- Figen Ari
- Roberto Sousa

49 conseillères et conseillers sont présents.

La Présidente ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 7 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elsa Bonhert Deprez.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

2. Rapports des commissions

- a) Préavis No 91/25, Budget 2026,
- b) Préavis No 92/25, Demande de modification des articles 33, 34, 35, 36, 38 et 40 du règlement du personnel communal du 1^{er} janvier 2019,

Conseil communal de Moudon

- c) Préavis No 93/25, Demande d'un crédit d'étude de CHF 179'000.- pour la démolition et la reconstruction des locaux et installations du FC Etoile-Broye sur la parcelle communale 301,
- d) Préavis No 94/25, Demande d'un crédit de CHF 158'550.- pour le fonctionnement du pôle muséal de Moudon pour l'année 2026 (administration, développement et expositions),
- e) Préavis No 95/25, Adoption du Plan d'affectation communal (PACom),
- f) Préavis No 96/25, Demande d'un crédit de CHF 1'080'000.- pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre le Verger du Château et l'avenue de Billens.

3. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Communications

a) du Bureau

Le Bureau a appris le décès de M. Anton Steiner, qui a été Président du Conseil communal en 1979. La Présidente prie l'assemblée de se lever afin d'observer un moment de silence.

Le Bureau s'est réuni le mardi 28 octobre dernier, avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis présentés ce soir.

Le Bureau a procédé au dépouillement du scrutin du dimanche 30 novembre et tout s'est bien passé.

Communication d'ordre technique : suites aux larsens et autres désagréments lors de notre dernière séance, des réglages ont été effectués au niveau de la sonorisation de la salle. Pour des conditions optimales, voici quelques précisions : il est préférable que les membres de la Municipalité s'expriment sans le micro-main, car celui-ci interfère avec le micro fixe au plafond et c'est ce qui provoque un effet larsen. Il est donc nécessaire de parler fort et distinctement. Même chose pour les rapportrices et rapporteurs de commissions. Pour les membres du Conseil, le micro-main sera utilisé et il faut le tenir très près de la bouche.

b) de la Municipalité

Communication No 28-25

La communication est lue par le Municipal Gzim Rama.

Bouclément : préavis No 71/24 – Demande de crédit de CHF 238'000.- pour l'achat d'une balayeuse électrique au service de voirie et des espaces verts.

Le solde du crédit accordé est de CHF 726.13.

Madame la Syndique annonce 2 communications orales.

Conseil communal de Moudon

Passerelle de Péquinsin

Le Municipal Jean-Philippe Steck a le plaisir d'informer de deux excellentes nouvelles concernant le financement de la future passerelle de Péquinsin. Le préavis n°90/25 prévoyait un coût total de CHF 77'000.- pour la réalisation de l'ouvrage. Nous avons désormais obtenu deux participations externes confirmées.

D'une part, le Fonds de la Mobilière pour le soutien aux ouvrages, ponts et passerelles, de Suisse Rando a accepté de soutenir le projet à hauteur de CHF 25'000.-.

D'autre part, l'État de Vaud, par l'intermédiaire de la DGE – Inspection des forêts, confirme également une participation de CHF 25'000.- sous réserve des conditions techniques habituelles et de l'engagement formel de la Commune à réaliser les travaux.

Grâce à ces deux soutiens importants, la charge nette pour la Commune se voit réduite à environ CHF 27'000.-, conformément au plan de financement présenté dans le préavis. Ces apports externes renforcent la solidité du projet et témoignent de l'intérêt partagé pour la sécurisation et la pérennisation de ce tronçon du sentier de Péquinsin.

Le Municipal Steck tient à remercier chaleureusement ces partenaires pour leur appui, et il se tient à disposition pour toute précision.

Subventions communales selon le FEDD (fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable)

Le Municipal Jean-Philippe Steck souhaite informer les membres du Conseil communal que le **programme communal de subventions en matière d'énergie et de climat** entrera officiellement en vigueur **le 1er janvier 2026**, conformément aux conclusions du préavis n°59/24 pour la création d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Le préavis prévoyait qu'une communication écrite soit transmise au Conseil communal avant son lancement. Pour des raisons de délai, cette communication formelle vous sera adressée lors de la **prochaine séance**, mais il lui apparaissait important d'annoncer dès aujourd'hui la mise en place de ce dispositif.

Depuis l'approbation du préavis n°59/24, la Municipalité a travaillé à la préparation du programme de subvention, ainsi qu'à l'élaboration d'une directive d'application. La commission consultative Energie et Climat (CEC), qu'il remercie pour son engagement, en a été informée et a pu préavisier et conseiller la Municipalité dans ces démarches. Une directive de mise en application encadre les critères, les procédures et les modalités de versement des subventions, afin d'assurer une mise en œuvre cohérente, transparente et efficace. Toutefois, la première année de fonctionnement donnera sans aucun doute lieu à des ajustements en fonction des expériences concrètes.

Pour rappel, le programme de subventions communales permettra de soutenir plusieurs mesures concrètes destinées à encourager la transition énergétique sur notre territoire. Principalement, pour des raisons de simplification des procédures administratives, ces subventions sont versées en complément de subventions cantonales existantes (du programme bâtiment) et sur présentation de la décision de subventionnement du canton. Il s'agit de notamment de :

- Soutenir les mesures d'intégration architecturales pour l'installation de **panneaux solaires** dans la zone ISOS ;

Conseil communal de Moudon

- Soutenir les **travaux d'assainissement énergétique** des bâtiments ;
- Soutenir le **remplacement des chauffages fossiles** par des solutions renouvelables par un soutien aux nouveaux raccordements chauffage à distance.

La Municipalité se réjouit de pouvoir lancer ce dispositif, qui constitue une étape importante pour accompagner les habitantes et habitants dans leurs démarches et pour renforcer l'exemplarité de notre commune dans la mise en œuvre du Plan climat.

2. Rapports des commissions

a) Préavis No 91/25 : Budget 2026

La Présidente informe que, dans le préambule au budget, il est fait référence plusieurs fois au « budget 2024 » alors qu'il s'agit du budget 2025. Après vérification, les chiffres cités sont bien ceux de 2025.

Le Président de la COGEFIN informe qu'il ne va pas lire le rapport dans son entier mais relever certains points.

La COGEFIN a reçu du Municipal Gzim Rama, une correction à apporter concernant l'EMB au compte 720000.3612.01. En fait, il ne s'agit pas de CHF 1'710'000.00 comme mentionné mais CHF 1'627'010.00.

Le Municipal Gzim Rama complète les dires de Monsieur Pittet. Les CHF 1'710'000.- restent inchangés dans le budget mais c'est l'équivalent habitant pour Moudon qui est d'environ 10'000, soit un coût de CHF 143.- par année et non CHF 170.- comme marqué en page 4 du rapport de la COGEFIN.

Monsieur Julien Pittet relève un autre point auquel il faut rester attentif. La part du budget allouée aux participations aux communes et associations intercommunales est de CHF 7'659'550.-, soit 20,6% du budget part non négligeable sur laquelle le Conseil communal n'a malheureusement que peu d'influence. Il va donc de la vigilance des délégués du Conseil communal à ces différentes associations de ne pas oublier que lors du vote des budgets de ces associations, l'influence est importante sur le budget de la commune.

La Présidente Elsa Bonhert Deprez a reçu diverses questions par écrit et elle passe la parole à Madame Françoise Matthey. Sa 1^{ère} question concerne le libellé 72 – Traitements des eaux usées. En effet, les charges 2025 étaient de CHF 1'082'586.- alors que pour 2026, elles sont prévues à CHF 2'262'795.-. Pourquoi une telle augmentation (plus d'un million) ?

La 2^{ème} question concerne le compte 72000.4510.00 – Prélèvements sur les financements spéciaux : les charges pour 2025 étaient de CHF 76'686.- alors que celles pour 2026 sont de CHF 1'256'095.-. Le compte du service des eaux était censé s'équilibrer, quels est la raison de tels prélèvements particulièrement dans le budget 2026 ? A quels autres services ces financements spéciaux peuvent-ils être utilisés ?

Le Municipal Gzim Rama, à la 1^{ère} question, informe que cette augmentation est due à la hausse des coûts dans le nouveau budget de fonctionnement de l'EMB prévu pour 2026, comme il l'a

Conseil communal de Moudon

expliqué dans le commentaire à la page 4 du rapport de la COGEFIN. Voir également la page 94 du budget « Détails des écarts principaux ».

Concernant la deuxième question de Madame Matthey, le Municipal Gzim Rama dit qu'il s'agit justement de la reprise nécessaire à l'équilibre des comptes de la fonction « Traitement des eaux usées » et l'augmentation de la reprise sur provision est due à l'augmentation de la participation à l'EMB. Les financements spéciaux ne peuvent être utilisés que pour les fonctions par lesquelles ils ont été créés.

Madame Françoise Matthey demande à combien se monte la réserve de ces financements spéciaux ?

Le Municipal Serge Demierre lui répond qu'à ce jour, ils se montent à :

CHF 4'246'752.- pour l'épuration ;

CHF 367'959.- pour l'eau ;

CHF 2'359'639.- pour le gaz ;

CHF 283'498.- pour les déchets.

Le Municipal Demierre remarque que si on peut prendre encore un peu sur les réserves, il faut rester prudent. C'est inévitable qu'il faille augmenter le prix de l'eau et l'épuration et il faut s'y préparer. L'idée est quand même d'utiliser les réserves qui ont été financées par les contribuables mais avec prudence.

La Présidente passe la parole à Monsieur André Zimmermann :

Il revient sur les questions concernant les pages 58 et 59 du budget :

Dans le compte 71000.4510.00 – Prélèvement sur les financements spéciaux, on a un prélèvement de CHF 191'367.- pour le réseau d'eau. Si sa mémoire des chiffres est bonne, on en a encore pour deux ans comme ça et c'est épuisé. On a la même chose dans le compte 72000.4510.00 concernant l'épuration. Monsieur Zimmermann regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'anticipation concernant ces coûts. Il pense que c'est important d'augmenter mais il pense que si on arrive à lisser le tout, on a tout à y gagner. Comment la Municipalité va aborder ces problèmes.

Le Municipal Serge Demierre répond que, concernant l'eau, un nouveau règlement devait être fait avant de pouvoir modifier les coûts et ce travail est fait. Il faut maintenant passer par "Monsieur Prix". Le Municipal Demierre explique que lorsqu'on reçoit sa facture, il y a le prix de l'eau et de l'épuration. Concernant l'épuration, les coûts ont considérablement augmenté par rapport aux prévisions, ce qui crée effectivement un problème important à résoudre. Une projection est faite sur la manière de calculer, mais il y a toute une classe de personnes qui se prennent 300% de hausse. Donc, la Municipalité essaie de lisser et c'est tout ce travail entre l'épuration et l'eau afin que ce soit acceptable pour tout le monde. Il y en a qui vont quand même prendre une hausse assez conséquente. L'idée est que le plus grand nombre puisse absorber cette hausse.

Le Municipal Gzim Rama complète que pour l'EMB pour 2026, pour absorber ces coûts, un règlement se met en place mais c'est intercommunal. Ce sont donc toutes les communes qui doivent se mettre d'accord et travailler sur ce règlement, Moudon n'est pas seul. Pour 2026, les chiffres sont là mais pour 2027 on aura un règlement adapté aux projections futures.

Monsieur André Zimmermann, s'il a bien compris, relève qu'il y a quand même le problème qu'on va devoir épuiser ce compte plus vite pour l'épuration que pour le reste.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Gzim Rama répond que pour 2026 c'est inévitable, on ne peut pas faire autrement. Il faut mettre à jour le règlement communal afin qu'on se prépare pour la suite.

Le Municipal Serge Demierre ajoute qu'on ne peut pas faire de bénéfice sur cette opération et il n'aurait pas été envisageable de demander plus et mettre l'argent de côté. La hausse des coûts doit être justifiée auprès de "Monsieur Prix". Donc, on ne peut pas anticiper trois ans à l'avance par exemple.

Monsieur André Zimmermann aimerait avoir quelques explications concernant les comptes No 93000.4621.00 / 93000.4622.00 / 93000.4622.10, page 72 du budget. Deux nouvelles lignes quand même pour CHF 800'000.- de plus que 2024 budgété.

Le Municipal Serge Demierre cite qu'il ne peut pas répondre à cette question car c'est très technique et il y a tellement de facteurs pour expliquer simplement et brièvement ces péréquations. Une séance d'environ 2h en 2024 avait été organisée afin d'apporter des explications et ce qu'il peut faire, c'est de s'engager à refaire une séance.

Monsieur Zimmermann dit qu'il peut avoir les réponses ultérieurement.

Dans le plan des investissements, Monsieur Zimmermann a besoin d'éclaircissements concernant la buvette du FC Etoile-Broye. En effet, CHF 700'000.- apparaissent dans le plan des investissements l'année dernière et qui passe tout d'un coup à 1,8 millions. Qu'en est-il ?

Le Municipal Raphaël Tatone répond que CHF 700'000.- c'est pour rajouter deux vestiaires et autres commodités. Aujourd'hui, la Municipalité a décidé de demander un crédit d'étude pour pouvoir faire un complément pour refaire les grillages, le changement de l'éclairage, des vestiaires supplémentaires, des salles de location etc.

Monsieur André Zimmermann trouve quand même que CHF 1,8 million c'est beaucoup.

Le Municipal Raphaël Tatone relève que c'est un immeuble qu'il est prévu de construire et non pas une simple rénovation de bâtiment.

Monsieur André Zimmermann a une remarque générale, comme d'habitude concernant ce plan d'investissements, qui ne s'améliore pas. Il s' imagine toujours une Municipalité avec CHF 20.- en poche et qui remplit son caddie et une fois à la caisse demande si on ne peut pas lui donner CHF. 100.- et agit ainsi avec tous les magasins. On a une Municipalité qui revient avec des préavis devant le Conseil, de telle manière qu'en 20 secondes il faut savoir que le Conseil prend la responsabilité et ça permet à la Municipalité de se dédouaner. Cette dernière, en fait, ne dit jamais ce qui va venir ni ce qu'elle a déjà réalisé et on est constamment dans le bleu. Pour Monsieur Zimmermann, on n'est pas dans une qualification prévisionnelle des investissements pour une commune et en fin de compte, nous les conseillers et les conseillères sommes les dindons de la farce. Quand on voit de telles augmentations dans un plan d'investissement, ce n'est plus une planification.

La Syndique Carole Pico est très déçue des remarques de Monsieur Zimmermann. Deux matins ont été nécessaires pour faire le plan des investissements 2026 avec la Municipalité dans son entier et le Boursier et chacun s'est engagé à faire ses préavis. Tout ce qui est mis pour 2026, on doit le réaliser. La Municipalité a fait de grandes réflexions pour ce plan des investissements 2026 et

Conseil communal de Moudon

glisser dans 2027 et 2028 car elle est consciente que tout ne peut pas se faire en 2026. Donc, elle espère le faire en 2027 mais le plan des investissements de cette année-là ne sera pas le même.

Monsieur André Zimmermann remercie la Syndique et reconnaît qu'il y a un travail qui est fait et ne veut surtout pas faire croire le contraire mais quand la Municipalité présente un budget avec une marge d'autofinancement qui ne dépasse pas les 2 millions et qu'on nous présente un plan des investissements pour plus de 10 millions ça n'est pas possible.

Monsieur Zimmermann défie la Municipalité, en l'espace de trois ans, d'investir 30 millions de francs et arriver à suivre les dossiers, c'est juste impossible. Donc, ce n'est pas une planification des investissements.

La Syndique Carole Pico soulève que la Municipalité informe les membres du Conseil des projets qu'elle a. Si la Municipalité venait avec 0 francs devant le Conseil, elle doute que ce dernier soit content. Pour 2026, oui c'est une planification et pour 2027 pas forcément une planification car ce sera lissé sur 2028 - 2029 mais ce sont des projets que la Municipalité a l'intention de faire. La Syndique relève la transparence de ce que la Municipalité a l'intention de faire.

La Présidente donne la parole à Madame Nicole Scheidt qui pose sa 1^{ère} question :

A la page 91 du budget, à la ligne "Résultat total du compte de résultats", le budget 2026 affiche un excédent de produits de seulement CHF 32'188.60. Etant donné que les charges totales dépassent 37 millions de francs, comment la Municipalité évalue-t-elle la capacité de cet excédent très marginal à absorber d'éventuels aléas financiers en cours d'exercice ?

Le Municipal Serge Demierre répond que les éventuels aléas financiers seront couverts par la diminution de l'attribution à la réserve de politique budgétaire qui est de CHF 600'000.-. Le cas échéant, si ce montant n'est pas suffisant, selon les normes comptables MCH2, les comptes doivent être équilibrés par reprise sur cette même provision qui est dotée d'environ 20 millions.

Madame Nicole Scheidt relève qu'aux pages 102, 105 et 106 du plan d'investissements, les valeurs du patrimoine administratif, présentées comme validées dans le préavis 80/25, apparaissent systématiquement plus élevées que celles figurant dans le préavis 80/25 lui-même. Pour illustration, les valeurs sont présentées dans un tableau ci-dessous. Pour quelle raison ces ajustements ont été effectués et sur quelle base cette décision a été prise ?

Tableau comparatif des montants en CHF validés par le préavis 80/25 et les valeurs annoncées dans le budget 2026-2030 :

Poste	Valeur validé préavis 80/25	Valeur déclaré budget 2026	Écart (CHF)	Écart (%)
Douane	61'800 CHF	66'000 CHF	+4'200	+6.79 %
Caserne	261'500 CHF	277'000 CHF	+15'500	+5.93 %
Ochette	53'000 CHF	56'000 CHF	+3'000	+5.66 %
St-Étienne	64'230 CHF	68'000 CHF	+3'770	+5.87 %
Châtelaine	87'400 CHF	93'000 CHF	+5'600	+6.40 %

Le Municipal Serge Demierre répond que la différence provient du montant des divers et imprévus de CHF 31'770.- qui a été réparti sur les divers immeubles prévus dans le préavis. Pour rappel, le préavis se montant à CHF 590'000.- y compris CHF 30'000.- pour l'établissement de CECB + pour l'Ochette primaire et secondaire.

Conseil communal de Moudon

Madame Nicole Scheidt demande des explications, pages 3 et 4 du budget, pour quelle raison, dans le budget, il est mentionné un plafond d'endettement de CHF 69 millions, alors que dans ses rapports, la COGEFIN fait mention d'un plafond d'endettement de CHF 56,7 millions ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'à la page budget no 3 au dernier paragraphe, l'explication suivante est donnée :

« Le changement de référentiel comptable et notamment la modification des durées d'amortissement, ne permettent plus de calculer le plafond d'endettement interne comme prévu dans le préavis 11/21. Dès lors, le plafond d'endettement est fixé pour la fin de la législature à CHF 69 millions, cautionnement et participation aux associations comprises ».

Il n'appartient pas à la Municipalité de dire pourquoi le plafond d'endettement mentionné par la COGEFIN fait mention de CHF 56,7 millions qui était le plafond d'endettement interne calculé selon le préavis 11/21 lorsque cela était encore possible.

Monsieur Julien Pittet, Président de la COGEFIN, répond que désormais, les rapports de la COGEFIN sont corrigés avec un plafond d'endettement à CHF 69 millions et non plus à CHF 56,7 millions.

La Présidente Elsa Bonhert Deprez passe la parole à Monsieur Etienne Habegger :

1^{ère} question : concerne le compte 02100.4930.00, page 15 du budget :

Depuis des années, les imputations internes sont estimées et ventilées dans les différents services communaux. Bien conscient que cela n'affecte en rien le résultat final, Monsieur Habegger se pose tout de même la question de la différence de CHF 200'000.- entre les comptes 2024 et le budget 2026 ?

La Syndique Carole Pico répond que cette augmentation est due à l'imputation interne au nouveau service RH de l'estimation des coûts de la bourse consacré à la gestion des salaires et assurances sociales.

2^{ème} question : concerne le compte 02200.3010.00, page 16 du budget :

Augmentation de CHF 162'455.- dont nouveau traitement responsable RH. Monsieur Habegger se réfère à la page budget 94, lignes 42 - refacturation 50% ETP RH à l'ISMLE CHF 31'300.-, le 100% étant donc de CHF 62'600.-, ce qui au passage lui paraît peu pour un tel poste, il reste encore une augmentation de CHF 99'855.-. Y a-t-il eu la création d'un autre poste pour justifier cette augmentation ?

Toujours concernant ce nouveau poste RH, à la page budget 18, compte 02220.4260.00, le commentaire nous indique « concerne l'estimation des prestations effectuées pour l'ISMLE » CHF 90'300.-. Finalement, on facture quoi et combien à l'ISMLE, sachant que tout ce qu'on facture à l'ISMLE nous est refacturé 50% de moins puisque la commune de Moudon contribue à 50% au budget de l'ISMLE ?

La Syndique Carole Pico répond que l'augmentation de CHF 162'455.- concerne l'écart entre le réel 2024 et le budget 2026. L'écart de CHF 31'300.- de la page 94 ne concerne que l'écart de refacturation entre le budget 2026 et le budget 2025, qui comprenait déjà la création d'un poste RH avec cependant une estimation de charges trop basse par rapport à l'engagement effectif figurant au budget 2026. D'autre part, alors qu'il était prévu au budget 2025 de répartir la charge salariale du nouveau RH à 50% à l'ISMLE, la convention établie avec l'ISMLE repose maintenant sur la

Conseil communal de Moudon

facturation à l'heure consacré avec un tarif différent de ce qui a été prévu en 2025. En revanche, il est toujours estimé que le temps du RH consacré à l'AIMLE sera de l'ordre de 50%. C'est vrai que la facturation maintenant est différente et ce n'est pas 50/50.

Monsieur Etienne Habegger demande pourquoi le traitement du responsable des RH n'est pas dans le compte 0222 ?

La Syndique Carole Pico répond que si le traitement du responsable des RH n'est pas dans les ressources humaines, ce sont les normes du MCH2 qui demande que, lorsqu'il y a moins de trois collaborateurs dans un même service, les salaires de ces derniers doivent être imputés dans un autre service et ensuite réparti par imputation interne afin de préserver une certaine confidentialité sur la rémunération des collaborateurs concernés.

3^{ème} question : concerne le compte 61500.3141.00, page 53 du budget :

Monsieur Etienne Habegger salue le fait qu'un montant plus conséquent pour l'entretien de nos routes soit inscrit au budget, cela fait quelques années qu'il le demande. Comme il a été un peu moins assidu ces derniers mois, il a peut-être loupé une information, mais au tableau des investissements page budget 103, il est fait mention du rapport Ertec en rapport au plan d'entretien des routes. Où pouvons-nous le consulter et au passage, combien cette étude a coûté cette étude ?

Le Municipal Gzim Rama répond qu'en effet un rapport Ertec avait été demandé et il a coûté CHF 23'747.85. Ce rapport peut être consulté sur demande auprès de Monsieur Blaise Cordey.

4^{ème} question : concerne le compte 62900.3621.00, page 55 du budget :

Monsieur Etienne Habegger demande qui calcule la péréquation, Les CFF qui transmettent aux cantons ou c'est le Canton ? la cadence à la ½ heure est maintenant effective depuis quelques années. Pour rappel 2019 CHF 512'000.- / 2020 CHF 573'000.- / 2024 CHF 587'000.- / budget 2026 CHF 752'000.-. L'augmentation est de 28% par rapport à 2024. Jusqu'à combien cela va augmenter et surtout quel contrôle la commune a sur cette péréquation ?

La Syndique Carole Pico répond que la Municipalité reçoit la péréquation du Canton. Les coûts sont répartis à l'habitant et en fonction de la qualité de la desserte. La commune n'a pas ou très peu d'influence sur cette charge.

5^{ème} question : concerne le compte 72000.3612.01, page 59 du budget :

La Commission a consacré un chapitre pour ce compte, mais Monsieur Habegger attend des explications quant au surcoût de l'ouvrage et à ces conséquences sur nos entreprises et ménages. En effet, si l'ouvrage coûtera finalement CHF 100 millions c'est un peu moins de 50% de surcoût par rapport au CHF 68 millions initial. C'est juste énorme ! L'association EMB a-t-elle procédé à des demandes de crédits supplémentaires auprès de son Conseil intercommunal ?

Le Municipal Gzim Rama répond qu'effectivement que le CoPil de l'EMB arrive plus qu'à CHF 100 millions, car il y a eu la période post Covid et beaucoup d'inflations sur les prix entre autres. Actuellement on est sur CHF 100 millions sans les subventions cantonales. Il faut savoir encore que maintenant qu'il n'y a plus l'entreprise CREMO, ça change également les choses. Toutes ces raisons justifient ces coûts.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Habegger sait que la Municipalité de Lucens, accompagnée du représentant du CoDir de l'EMB a organisé une séance avec les entreprises de Lucens pour les informer de l'augmentation des tarifs. Est-il prévu de faire la même chose à Moudon ?

Est-il prévu une différenciation de tarif entre les personnes morales ou physiques qui émettent des micropolluants et celles qui rejettent plutôt de la charge organique qui coûte beaucoup moins chère à traiter. Monsieur Habegger pense aux entreprises de transformations de denrées alimentaires ?

Comme les taxes d'épuration sont calculées sur les m3 d'eau consommée, la Municipalité a-t-elle une idée de la taxe d'épuration par m3 d'eau consommée ?

Avec l'augmentation du prix du m3 d'eau comme annoncé en préambule dans le rapport de la COGEFIN, Moudon restera-t-elle attractive pour l'implantation de nouvelles entreprises ?

Le Municipal Gzim Rama répond qu'il y a bien des réponses dans la FAQ. En ce qui concerne les entreprises à Lucens, il y en a peu qui sont concernées. Pour Moudon il est prévu de même.

Il y a bien une différenciation entre les entreprises, selon le facteur polluant, et les personnes morales. Toutes les communes membres faisant partie de l'EMB seront au même tarif attractif.

7^{ème} question : Indicateurs financiers, pages 96 à 99 du budget :

Monsieur Etienne Habegger a pris connaissance de ses différents indicateurs. Sans grande surprise, beaucoup sont moyens, voire mauvais. Celui de la part des charges d'intérêt l'a interpellé. Bonne surprise, il est bon, mais jusqu'à quand ?

Depuis de nombreuses années, il fait remarquer à la Municipalité que les montants pour l'entretien de notre patrimoine communal, par exemple nos routes et nos bâtiments, sont insuffisants. La réponse est toujours la même, nous allons effectuer ces entretiens via des préavis, donc des investissements.

Moins bonne surprise, notre marge d'autofinancement fond comme neige au soleil.

D'après le tableau des investissements entre 2026 et 2027, CHF 28,8 millions vont être investis. Tout le monde sait que ça ne sera pas le cas, mais si on exécute seulement le tiers de ces investissements, soit environ CHF 10 millions auxquels nous déduisons notre marge d'autofinancement de maximum CHF 2,5 millions pour 2 ans, cela suppose que nous allons devoir emprunter CHF 7,5 millions à un taux d'intérêt bas de 1,5%. Cela donne une charge d'intérêt supplémentaire de CHF 112'500.-. Comment la Municipalité va intégrer ceci dans les prochains budgets ? À 2%, c'est CHF 150'000.-.

Plus notre marge d'autofinancement va diminuer, plus nous aurons besoin de recourir à l'emprunt pour payer nos entretiens qui ont été mis de côté ces dernières décennies, ce qui péjorera encore plus notre budget. Comment notre rating va-t-il évoluer ? Ce que remarque Monsieur Habegger, c'est qu'à l'horizon 2030, il y a plus que CHF 2,5 millions d'investissements prévus, alors soit nous aurons tout fait ou malheureusement, il n'y aura plus d'argent pour financer d'autres investissements. La Municipalité peut-elle communiquer sa vision par rapport à ce constat ?

La Syndique Carole Pico répond que l'emprunt existe. La Municipalité est bien consciente qu'il faudra emprunter pour financer ces investissements. La Syndique remarque que les comptes sont toujours excellents et il faut quand même être positif. La Municipalité empruntera que ce qui est nécessaire au meilleur taux et on payera des intérêts qui seront à la charge du budget. La Municipalité prendra les décisions qui s'imposent.

La Présidente passe la parole à Madame Sandrine Bosse-Buchanan. Cette dernière regrette que la Municipalité ait trop tardé pour augmenter le prix de l'eau afin d'éviter le coup d'assommoir, alors

Conseil communal de Moudon

qu'on en parle depuis quelques années maintenant. Il aurait peut-être fallu une augmentation plus régulière.

Elle revient sur les dires de Monsieur Zimmermann sur sa comparaison avec les dépenses de la Municipalité d'un caddie à CHF 20.-. Madame Bosse-Buchanan fait remarquer que sur tous les rapports de la COGEFIN, on trouve toujours les liquidités communales ainsi que la dette communale et cite qu'actuellement on est à CHF 5 millions de liquidités et CHF 10 millions pour la dette communale. On n'est pas encore tout à fait à la rue même si Madame Bosse-Buchanan reconnaît qu'il y a quelquefois de mauvaises surprises dans les préavis. Elle revient sur la question de savoir comment financer les investissements à venir à laquelle la Syndique a déjà répondu mais elle ajoute qu'on voit, d'après les indicateurs financiers, que la part du budget communal dédiés à rembourser les intérêts pour la dette communale est proche de zéro.

Concerne le compte 02900.3144.00, page 21 du budget :

Monsieur Dorian Maroelli remarque que la dépense de CHF 15'620.- citée dans le commentaire aurait certainement pu être évitée. Il se demande ce que cette dépense représente par rapport au coût total de la transformation de la cave voutée, autrement dit, quelles sommes ont été engagées dans le cadre de ces travaux ? Monsieur Maroelli a cherché mais il a de la peine à trouver ces informations. Il y a bien une dépense de CHF 21'262.03 des comptes 2023 mais qui concernait l'achat d'une génératrice de secours. Ces travaux ont également fait l'objet de quelques minimums rapports de gestion la même année mais sans les coûts qu'ils ont engendrés. Selon toujours le même rapport, une salle de réunion a été faite dans la cave et on peut se poser la question par qui et à quelles occasions a-t-elle été utilisée ? on apprend également selon ce rapport, la mise en réhabilitation de cette cave or, considérant qu'une salle de réunion y a été aménagée, ne s'agit-il pas plutôt d'un changement d'affectation qui aurait dû faire l'objet d'une mise à l'enquête, ceci d'autant plus que ce bâtiment figure à l'inventaire fédéral des monuments historiques ? Si une mise à l'enquête avait eu lieu cela aurait permis au service des monuments historiques de se prononcer avant la réalisation des travaux pour proposer une variante conforme.

Le Municipal Roger Müller informe que ce n'est pas un changement d'affectation et c'était déjà une salle de réunion qui avait déjà été transformée mais qui avait été peu utilisée car il n'y avait pas de système d'aération. Concernant les coûts, il y a eu un aménagement relativement simple puisqu'il s'agissait du nettoyage de la voûte et le remplacement la cuisine de la Douane. Donc, pour l'affectation il n'y a aucun souci. En revanche, pour le reste, la Municipalité a fait faux. A la base, c'est qu'une plaque fermait le système d'aération et là, la Municipalité aurait dû s'adresser à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et lui présenter le projet. Le Municipal Müller passe les détails mais il relève que la Municipalité a fait ça avec le bureau technique à l'époque et là, à un moment donné, il y a un épisode qui manque. Maintenant, la Municipalité ne fonctionne plus du tout comme ça. Chaque fois qu'il y a des modifications sur les bâtiments classés, la DGIP est prévenue et Madame Haldemann s'est même déplacée sur place concernant la cave et son problème de ventilation. Aujourd'hui, pour se mettre en conformité, il faut changer cette ventilation.

Le Municipal Roger Müller informe encore que la salle, utilisée surtout durant les beaux jours car c'est agréable, mais qu'elle n'a pas de système de chauffage, donc non utilisable en hiver. S'il devait y avoir des travaux dans ce sens, la Municipalité passerait par la procédure.

Monsieur Willy Blaser relève qu'on a beaucoup parlé de ce budget et du plan d'investissements et il est désagréablement surpris qu'il n'y ait pas une seule ligne sur les poubelles et il le regrette amèrement. Il avise qu'il s'abstiendra donc de voter les conclusions du préavis.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Willy Blaser relève également qu'on a l'air de tirer à boulets rouges sur les associations et notamment sur l'EMB, dont il fait partie. Il rappelle que tout le monde a voté à l'époque à l'unanimité le budget EMB même qu'il a pris l'ascenseur mais le Municipal Gzim Rama a très bien su expliquer pourquoi, entre autres le départ de CREMO et les coûts qui ont augmentés. Monsieur Blaser fait partie de la commission de construction et affirme que le budget qui a été voté de CHF 79 millions pour la STEP pour le moment est tenu et normalement ne devrait pas augmenter, un tableau est suivi et ils veillent à ce qu'il soit respecté. Monsieur Blaser invite la Présidente à organiser peut-être une visite pour voir l'ampleur des travaux qui sont réalisés sur place. Concernant les autres associations intercommunales, les membres du Conseil y veillent selon Monsieur Blaser.

Il fait une remarque sur le budget et particulièrement sur la manière de présenter les préavis et dans un certain sens on nous fait peur avec la marge d'autofinancement. D'un côté, on nous dit qu'on peut dépenser tout ce qu'on veut et de l'autre pas et quand on regarde ce préavis, on voit dans le tableau qu'on peut financer que 13% et, en fait dans les rapports de préavis, les conclusions de la Municipalité qu'on finance à 80%. Ne pourrait-on pas être plus clair dans cette manière de présenter les préavis pour que tout le monde comprenne ces manières de financement.

Le Municipal Gzim Rama répond à Monsieur Blaser que, concernant les déchets, effectivement aucune ligne n'est inscrite dans le plan des investissements. Il y a les impôts « déchets » qui ont été réévalués et concernant le ramassage des déchets, ça va continuer les quatre prochaines années de cette manière mais il ne faut pas oublier qu'il y a tout un travail en amont qui se fait aussi.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust fait la remarque que, depuis 2016 qu'il est au Conseil, c'est la 1^{ère} fois qu'il n'est pas tout à fait rassuré et un tas de choses ont été mentionnées, telles la marge d'autofinancement, les charges administratives, l'eau, les intercommunalités qui pèsent lourds, entre autres. Il relève que le budget 2026 passe mais il s'adresse aux membres du Conseil en disant qu'il faut vraiment rester vigilants, rigoureux et lucides.

Concerne le compte 73000.3132.00, page 60 du budget :

Madame Matthey ne comprend pas le commentaire qui concerne une étude de marché public pour le désapprovisionnement de la déchetterie d'un montant de CHF 5'000.-.

Le Municipal Gzim Rama explique que la Municipalité essaie de trouver une solution pour limiter les frais et comment améliorer la gestion concernant la déchetterie et ce montant servira à une étude de faisabilité.

Monsieur Julien Pittet se réfère au tableau en 1^{ère} page du rapport de la COGEFIN

Année	Budget	Comptes
2026	+ 31'188.60	
2025	+ 40'640.36	
2024	+ 22'197.-	+ 296'655.06
2023	- 51'326.-	+ 176'003.57
2022	- 50'360.90	+ 411'550.-
2021	- 309'762.50	+ 313'974.03

Pour terminer sur une note positive, Monsieur Pittet espère que les comptes 2026 afficheront au moins CHF 100'000.- de plus. Il ajoute encore que la COGEFIN garde confiance et les chiffres

Conseil communal de Moudon

prouvent que les comptes sont encore positifs et qu'on peut se permettre encore pas mal de choses pour rebondir.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- adopte tel que présenté le budget 2026 de la Commune de Moudon présentant un excédent de produits de CHF 32'188.60,
- prend acte du plan des investissements pour la période 2026-2030,
- prend acte que le plafond d'endettement ne peut plus, en raison du nouveau référentiel comptable, être calculé comme défini dans le préavis 11/21 et est donc fixé au plafond officiel de CHF 69'000'000.- jusqu'à la fin de la législature.

Le préavis No 91/25 est accepté par 42 voix, 2 avis contraires et 4 abstentions

Le Municipal Serge Demierre remercie le Conseil pour l'acceptation de ce budget. S'il ne sait pas ce que la vie réserve dans les années à venir mais il rassure l'assemblée en disant que la Municipalité veille aux grains.

- b) Préavis No 92/25 : Demande de modification des articles 33, 34, 35, 36, 38 et 40 du règlement du personnel communal du 1^{er} janvier 2019,**

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Madame Laetitia Seitenfus, nommée rapportrice.

La Présidente Elsa Bonhert Deprez ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. accepte la modification des articles 33, 34, 35, 36, 38 et 40 du règlement du personnel communal,
2. charge la Municipalité de déterminer son entrée en vigueur après approbation par le Chef du Département concerné.

Le préavis No 92/25 est accepté à l'unanimité

La Syndique Carole Pico, au nom de la commission du et au personnel communal, remercie le Conseil pour avoir accepté ce préavis.

- c) Préavis No 93/25 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 179'000.- pour la démolition et la reconstruction des locaux et installations du FC Etoile-Broye sur la parcelle communale 301,**

Rapporteur de la commission ad hoc : Monsieur Elias Traby.

Conseil communal de Moudon

Rapportrice de la COGEFIN : Madame Angélique Bionaz

La Présidente ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur André Zimmermann relève qu'on a passé d'un projet qui avoisinait les CHF 700'000.- et qui avait suscité des réactions au sein de la séance il y a une année et maintenant on est à CHF 1,8 millions. Concrètement Monsieur Zimmermann comprend et il est totalement d'avis qu'il faut rénover ce bâtiment si c'est vétuste et insalubre. A-t-on prévu de faire la même chose pour les associations sportives ou culturelles de Moudon ? En plus, ce n'est pas encore voté mais ça vient avec le préavis suivant, ça va engendrer automatiquement des frais d'entretiens qui seront à la charge de la collectivité moudonnoise, donc on est en face d'un gros dilemme, oui il faut faire quelque chose mais la stratégie proposée, on ne la connaît pas puisqu'on fait un préavis d'intention et qu'on a déjà CHF 1,8 millions qui seront planifié dans le plan d'investissement. Pour Monsieur Zimmermann, l'intention de construction dépasse clairement ce qui semble raisonnable puisqu'il y a déjà des infrastructures notables et bien fournies à Lucens. Quels sont réellement les besoins, est-ce qu'ils ont été estimés et le nombre d'heures d'utilisation de ce bâtiment ?

Le Municipal Raphaël Tatone répond que l'année dernière, il était question d'une rénovation alors qu'aujourd'hui, il s'agit de démolir et de reconstruire. Il y a également des problèmes d'éclairage sur ce terrain, des problèmes de grillage et des problèmes d'accès. Comme bien expliqué dans le rapport, aller jouer à Lucens cela veut dire qu'il n'y a plus de foot à Moudon. Il faut tenir compte que c'est une société qui compte plus de 600 membres (200 joueurs en 2017) et il ne serait pas acceptable qu'il n'y ait plus rien à Moudon. Le Municipal Tatone ne veut pas rentrer dans le détail de ce qu'il se fait pour les uns ou pour les autres mais il relève quand même le soutien qu'apporte la Municipalité pour les sociétés ou associations locales et qu'elle fait de son mieux.

Le Municipal Raphaël Tatone explique qu'il ne peut pas dire le nombre d'heures exact d'utilisation mais il faut savoir que c'est occupé toute la semaine pour les entraînements, après il y a des matchs pour les seniors, il y a des équipes d'actifs, les juniors, malheureusement, faute d'infrastructures correctes et face aux normes il n'y a plus d'équipes féminines, et les week-ends se sont les matchs, ce n'est juste plus possible dans ces conditions.

Monsieur André Zimmermann répète ce qu'il a dit avant mais entre un bâtiment à CHF 700'000.- qui permet de rénover les vestiaires et un bâtiment à CHF 1,8 million qui propose des salles annexes et autres, il y a ce million de plus qui va coûter et sera-t-il réellement utilisé et à quelle fréquence ?

Le Municipal Raphaël Tatone revient sur le fait qu'il ne s'agit plus d'une rénovation mais d'une reconstruction de ce bâtiment qui, il faut l'avouer, aujourd'hui est une verrue en citant tout ce qui ne va plus.

Monsieur Julien Pittet demande quelle incidence cette reprise aura sur les futures subventions accordées au FC Etoile-Broye et par qui sera tenue la buvette, les Municipaux, la commune ? comment ça va se passer au niveau de l'exploitations ?

Le Municipal Raphaël Tatone répond qu'il n'y aura plus de subvention, toutefois, il faut terminer avec le préavis 8/16 ou l'éclairage avait été demandé. Quant à ce que ce soient des Municipaux qui tiennent la buvette, pourquoi pas ? trêve de plaisanterie rien n'est défini pour le moment.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust a plusieurs choses qui le titille dans ce préavis. On parle de cohésion dynamique régionale Moudon-Lucens. On sait que dans l'avenir, pas trop proche mais

Conseil communal de Moudon

quand même, il sera surement question de fusion entre Moudon et Lucens et chacun investit de son côté. La remarque suivante est qu'il n'y a pas de croquis du projet sur la parcelle et ce serait la moindre des choses et ça dérange fortement Monsieur Bohnenblust.

Le Municipal Raphaël Tatone confirme que non, il n'y a pas de croquis. Si le préavis est accepté, il y aura une étude est il s'agira là de savoir ce qu'il va se faire exactement au niveau des vestiaires, des WC, de la buvette etc. mais pour le moment il n'y a pas de croquis. Si le préavis est accepté ce soir, la Municipalité pourra aller de l'avant et pourra en dire plus après qu'un bureau d'architecture ait étudié le sujet.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan, vu que c'est la commune qui va reprendre l'exploitation, demande si la location du terrain et des installations au club de foot seront facturées ?

Le Municipal Raphaël Tatone répond qu'en l'état actuel non.

Madame Laetitia Seitenfus voudrait savoir qui paie la facture concernant l'arrosage du terrain quand il fait chaud.

Le Municipal Raphaël Tatone répond que c'est la commune.

Madame Laetitia Seitenfus demande au Municipal s'il a une idée du prix ? ça serait intéressant de savoir si l'exploitation de la buvette pourrait payer l'arrosage. Au moment où il n'y aura plus de subvention, est-ce que c'est la commune qui va continuer de payer l'eau ?

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond qu'il n'a pas de réponse pour le moment.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'étude de CHF 179'000.-- TTC pour la démolition et la reconstruction des infrastructures sportives sur la parcelle 301, dont à déduire les éventuelles subventions cantonales et fédérales,**
- 2. prend acte que la dépense sera reportée et comptabilisée dans le(s) même(s) compte(s) que l'actif ou les actifs faisant l'objet de ce préavis,**
- 3. prend acte qu'en cas de refus du préavis final ou d'abandon du projet, la dépense sera immédiatement et entièrement amortie,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 93/25 est accepté par 32 voix, 5 non et 11 abstentions

Le Municipal Raphaël Tatone remercie la commission de travail ainsi que le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

Conseil communal de Moudon

Madame Karine Weber relève que, bien que le foot soit un sujet essentiellement masculin, remarque que la commission était composée uniquement de Messieurs. Elle souhaite que le bureau du Conseil fasse un peu plus attention la prochaine fois.

d) Préavis No 94/25 : Demande d'un crédit de CHF 158'550.- pour le fonctionnement du pôle muséal de Moudon pour l'année 2026 (administration, développement et expositions)

Rapporteur de la commission ad hoc : Monsieur Nathanaël Repond

Rapporteur de la COGEFIN : Monsieur Julien Pittet

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann remercie pour les précisions par rapport au préavis. Il tient à apporter toutes ses félicitations au gens bénévoles et toutes personnes engagées qui ont effectué un travail remarquable mais il met toutefois un bémol. Dans le 1^{er} préavis qui touchait ce pôle muséal, il faisait remarquer qu'on payait CHF 70.- par personne qui vient visiter le musée de Moudon par des frais de subventionnement pour des gens qui viennent généralement de l'extérieur, soit de Lausanne, de Zürich et ailleurs également pour des retraités. Effectivement c'est formidable et c'est une carte de visite mais qui coûte très cher. Si on a effectivement CHF 160'000.- qui vont être pour les salaires, Monsieur Zimmermann pose la question si à ce moment-là on aura réellement un rapport et qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce qu'on va pérenniser ces frais et continuer à payer chaque visiteur ? Monsieur Zimmermann pense que ça ne suffira pas car le personnel c'est une chose, mais l'infrastructure en est une autre et cette dernière n'est nettement plus à la hauteur, on le sait tous, et là, il y aura obligatoirement des investissements colossaux à mettre en œuvre. Donc, si ce soir on dit oui, c'est qu'on se dit prêt pour investir deux millions pour transformer ? Y a-t-il un choix favorable entre des vacanciers zürichoïses qui ne boivent même pas le café dans la commune ou des enfants qui vont pratiquer le foot, il laisse le soin à chacun de réfléchir.

Le Municipal Roger Müller relève que si la culture rapportait, ça se saurait ! Il y a plusieurs choses qui interviennent dans le cadre de ces musées. La 1^{ère} question est de savoir si on veut des musées à Moudon. Monsieur Zimmermann parlait de bénévolat, il faut savoir que la moyenne d'âge et c'est sans injures que le Municipal dit qu'elle n'est plus toute jeune. C'est une fondation qui doit pouvoir fonctionner dans un capital et ça fait plusieurs années maintenant qu'elle fonctionne sur son capital pour pouvoir tourner. La 2^{ème} question est de savoir quel est l'apport et on ne peut pas comparer avec le foot ou des joueurs de tennis dans notre ville, les enjeux sont différents. On a des gens qui viennent de l'extérieur et bien, c'est un des objectifs. Quelles images veut-on donner de Moudon, des images industriels, etc. ? la Municipalité essaie de changer ça aussi par la vision agricole sans rentrer dans les détails qui est liée d'ailleurs au musée et tout le monde connaît Eugène Burnand qui était du milieu agricole. Ça suscite aussi le point d'analyse de l'image qu'on donne, il y a des gens de l'extérieur, et même si ce sont des retraités de Lausanne qui viennent à Moudon, voient une autre image de notre commune. Voilà les premières questions qu'ils faut se poser.

Concernant le rapport, il y a 2½ ans, le Conseil a voté un préavis pour un rapport. Celui-ci existe aujourd'hui, mais ce dernier n'a aucun sens si on le pose sur la table comme ça, avec certains constats et surtout une vision maximum de ce qu'on peut faire dans les musées. L'idée pour la Municipalité est de travailler dans ce rapport et d'arriver avec des solutions qui sont raisonnables pour Moudon pour maintenir ces musées. La Municipalité a besoin pour ça de l'expertise de Madame Sarah Besson-Cooppotelli pour son expérience et c'est pour cette raison qu'il y a besoin

Conseil communal de Moudon

de cette rallonge d'une année pour l'exploitation. Au printemps, la Municipalité viendra avec un préavis d'intention concernant la suite de ce qu'on veut faire avec ces musées. Le rapport sera bien sûr présenté et accompagné par des éléments supplémentaires sur des différentes variantes possibles. Le Municipal Müller entend ce soir que c'est cher, alors oui c'est cher mais Moudon doit vivre et la vie culturelle aussi doit vivre, pas seulement le côté sport autrement on aura une ville qui se va se perdre.

Madame Caroline Stevens relève que le vote du préavis précédent implique du fair-play pour bien jouer mais ce serait vraiment un manque de fair-play de ne pas voter oui ce soir pour faire vivre ces musées.

Madame Laetitia Seitenfus informe que de nombreux enfants ont participé à l'exposition de "Amour vache". Ils étaient très fiers de participer au vernissage, aux diverses animations et ils ont fait des dessins qui ont pu être exposés et ce n'est pas rien pour ces enfants. Madame Seitenfus ne sait pas si des membres du Conseil sont allés au musée plusieurs fois sur les 13 dates proposées, entre le 11 avril et le 25 octobre 2025. Elle relève que c'était remarquable et tout le travail qui a été fait était d'une grande complexité et d'aller au musée à pied c'est quand même du luxe.

Monsieur Nathanaël Repond revient sur l'intervention de Monsieur Zimmermann. D'où ce dernier tient-ils ses propos quant à savoir si ce sont des gens de l'extérieur ou des moudonnois qui visitent les musées, y a-t-il des statistiques ? Lui-même, guide touristique effectuant des visites du musée du Vieux-Moudon rencontre essentiellement une clientèle locale. Quant au rentier ou le vacancier zurichois évoqué par Monsieur Zimmermann vient visiter les musées à Moudon et qui ne prend même pas un café, Monsieur Repond n'y croit pas.

Monsieur Repond cite que la culture porte plus qu'elle ne rapporte. Il se souvient qu'en début de législature en 2021, Monsieur Demierre avait dit "à Moudon, on ne va pas faire quelque chose de nouveau mais on préfère s'aligner sur ce qu'on a déjà expérimenté". Devrions-nous faire une nouvelle expérience à Moudon, soit être la seule ville à notre taille qui n'a pas de musée proprement dit ? Monsieur Repond n'en prend pas le risque.

Il évoque qu'on a parlé beaucoup des finances communales ce soir et maintenant on parle du dépeuplement de visiteurs dans les musées. Est-ce que le but est, lorsqu'on a quelque chose qui prend de l'élan, on doit absolument s'arrêter ?

Monsieur Nathanaël Repond relève que ce 4^{ème} élément est plus émotionnel. En effet, tous les visiteurs ne viennent pas de Moudon, c'est un fait, mais il a eu le plaisir d'effectuer une visite du musée à deux américains, un père et son fils, qui sont venus de Floride à Moudon, parce que leur ancêtre a émigré aux Etats-Unis depuis Moudon et pendant la visite, ils ont pleuré tant l'émotion était grande. En tant que guide, Monsieur Repond relève là qu'il y a bien lieu de s'émouvoir. Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à voter oui pour ce préavis. L'assemblée applaudit chaleureusement Monsieur Repond pour son intervention.

Monsieur Jean-Jacques Gacond est rassuré. On a parlé longtemps de Moudon comme une ville dortoir. Eh bien ce soir, on parle d'infrastructures sportives pour jeunes et moins jeunes, d'un pôle muséal, nous avons les brandons, plusieurs restaurants qui se sont ouverts, il y a l'Office du tourisme, il y aura naturellement la bretelle sud et la bretelle nord, la réfection du secteur routier, etc. Moudon est une ville que Monsieur Gacond sent vivre et il trouve ça très positif et il est très rassuré.

Madame Karine Weber revient sur la réflexion comme quoi les visiteurs qui viennent aux musées ne s'arrêtent pas boire un café. Quand on fréquente, comme l'a souligné Monsieur Repond, les

Conseil communal de Moudon

visiteurs des musées, on se rend compte qu'on touche un public régional. La preuve, l'acquisition du dernier tableau de Burnand, a été faite avec une souscription publique, où une grande partie des dons importants est venu des petites communes avoisinantes. On a un rôle à jouer en tant que pôle muséal local et on doit aussi quelque chose à ces visiteurs régionaux. De plus, la plupart des gens qui sont venus dans nos musées a demandé des adresses de restaurants pour boire un café, manger, pour se restaurer et se sont également renseigné pour savoir où se loger le soir. Quand le préavis pour la réfection de la Douane a été voté et que trois chambres ont été créées, on a aussi pensé à un développement touristique pour notre ville. L'étude de ce pôle muséal serait un pas dans cette direction et qui, à moyen terme, pourra rapporter aussi des retours financiers à Moudon.

Monsieur Etienne Habegger demande si les enfants sont comptés dans les 3'000 entrées ?

Le Municipal Roger Müller répond que pas forcément mais ces 3'000 entrées comptabilisées étaient payantes.

Madame Karine Weber précise que les classes de Moudon et de Lucens ne paient pas lorsqu'elles viennent visiter et ne sont pas comptabilisées

Monsieur Julien Pittet revient sur les propos de Monsieur Zimmermann concernant la vétusté des installations des musées. Monsieur Pittet lui donne raison, mais lui rappelle toutefois les mésaventures des musées du Louvre et plus proche celui de Vidy, qui ont pourtant des installations plus modernes, des malfrats arrivent à s'enfuir. Tous les musées suisses, la plupart en tout cas, ont le même problème de vétusté. Oui ça va coûter cher, c'est évident mais que faire à la place si ces musées disparaissent ? Monsieur Pittet relève que, s'il était contre il y a trois ans en arrière, il a changé d'avis et même un Conseiller d'Etat lui a soufflé que Moudon a été remis au centre du Canton. Il invite également à voter favorablement ce préavis et celui qui viendra par la suite.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à financer le fonctionnement du futur pôle muséal (administration, développement, expositions),**
- 2. accorde à cet effet un crédit supplémentaire au budget 2026 de CHF 158'550.-,**
- 3. prend acte que la dépense sera ajoutée au budget 2026 et imputée en charge du compte de résultat 2026.**

Le préavis No 94/25 est accepté par 45 voix, 1 avis contraire et 2 abstentions

Le Municipal Roger Müller remercie pour l'acceptation de ce préavis. Plus de détails arriveront avec la question sensible, soit musée ou pas musée et dans quelles conditions selon les rapports qui seront faits, quelque chose qui soit aussi abordable.

La Présidente propose 10 minutes de pause.

Conseil communal de Moudon

La séance reprend et chacun retrouve sa place et chacun.e s'assure de retrouver son/sa voisin.e de gauche et de droite.

De ce fait, l'appel n'est pas nécessaire.

La Présidente rappelle au public qu'il n'est pas sensé s'exprimer pendant les débats.

La Présidente donne la parole à Madame Laetitia Seitenfus qui aimerait préciser pour les prochains préavis qui toucheraient des professionnels qu'il y a la possibilité de se récuser en faisant allusion au dernier préavis voté et éviter des conflits d'intérêts.

Madame Karine Weber se sentant visée personnellement, a bien lu l'article du règlement et spécifie qu'elle n'a aucun intérêt financier dans ce projet de musées. Elle est bénévole et se sent tout à fait apte à prendre parti de Moudon dans son développement.

Monsieur Nathanaël Repond se sent également visé et rejoint les propos de Madame Weber. Il se sent également légitime de voter ce préavis.

e) Préavis No 95/25 : Adoption du Plan d'affectation communal (PACom)

Monsieur Dorian Maroelli, nommé rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Monsieur Jeremy Contomanolis relève que dans le rapport de commission, il est indiqué qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux logements à loyers modérés, Moudon en dispose suffisamment. Or, la majorité des logements dits "bon marché" sont anciens et de qualité médiocre ou énergiquement dépassés en particulier au centre-ville. Il ne résulte donc pas de véritable politique communale en faveur de logements abordables. Comment la Municipalité définit-elle précisément ce qu'est un logement à loyer modéré ? Sur quels critères objectifs repose cette classification ? Considérez-vous que les appartements vétustes ou de faible qualité doivent être comptabilisés comme logements à loyers modérés dans la planification communale ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe qu'il y a bien eu une discussion sur les logements à loyers modérés dans la séance de commission mais c'est une question qui est un peu hors sujet par rapport au plan d'affectation communal défini à l'affectation du sol, quelles sont les zones à bâtir de faible, moyenne ou forte densité, etc. Tout ce que dit le règlement PACom par rapport aux logements d'utilité publique est que la Municipalité doit apporter un bonus sur le droit à bâtir en cas de réalisation de logements d'utilité publique. Donc, le Municipal Steck ne va pas aller forcément plus loin dans le débat. Le PACom tel qu'il est, un outil réglementaire, ne restreint en rien les logements d'utilité publique. Cela étant, il y a eu une discussion qui est sortie un peu du théâtre sur le PACom à proprement parlé qui faisait état du développement de Moudon, par opportunités en fonctions des objets immobiliers connus actuellement et il n'y a pas de logements d'utilité publique. Cela ne veut pas dire que ça ne va pas changer à l'avenir mais ni une réflexion spécifique là-dessus aujourd'hui ni une décision commune de la Municipalité. Il rassure en disant qu'il n'y a rien dans le règlement qui empêche des logements d'utilité publique.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Jeremy Contomanolis informe que son intention n'était pas de faire refuser ce préavis par les membres du Conseil, mais ça lui paraissait intéressant vu que la question des logements à loyers modérés a été abordée en séance.

Madame Caroline Stevens demande ce que la Municipalité va faire, dans un avenir plus ou moins proche, de ces deux parcelles dites « blanches » ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck suppose qu'il s'agit des parcelles 645 et 646 aux Combremonts. Il informe que les conseillers.ères ont pu voir que toutes les oppositions sont citées dans le préavis et ont fait l'objet de séances de conciliations, voire de médiation, en réunissant toutes les parties. Vu que c'était un échec complet, la décision a été prise de retirer ces parcelles du PACom pour ne pas freiner la procédure pour aller de l'avant. Ces deux parcelles sont sorties et un plan d'affectation de détail sera fait dans le quartier et cette intention a déjà été annoncée. La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a déjà approuvé l'examen préliminaire et demande que la commune fasse un plan de quartier sur ces parcelles. Ces parcelles sont privées et il revient au propriétaire de développer son plan et de donner les coordinations avec les services cantonaux de la protection du patrimoine, avec les opposants qui sont connus aujourd'hui et avec les associations de défense du patrimoine.

Monsieur Dorian Maroelli revient sur les propos du Municipal Steck concernant les loyers modérés. Il remarque que le PACom n'est pas destiné directement à ces questions mais le règlement sert aussi à ça. Il sait que des communes ont inclus un alinéa dans le règlement justement en fixant un quota de logements à loyers modérés en cas de nouvelles constructions. Il semble que le règlement pourrait régler ça. Maintenant, la question évoquée en commission sert plutôt à se demander si on ne pouvait pas être un peu plus contraignant ou pas. Il est également d'avis que ça ne doit pas mettre un frein à voter l'adoption du PACom.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. adopte le plan d'affectation communal et son règlement tels que mis à l'enquête publique,**
- 2. accepte les propositions de réponse contenues dans le présent préavis et lève les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal,**
- 3. donne tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation communal,**
- 4. adopte les plans de constatation de nature forestière en limite de la zone à bâtir tel que soumis à l'enquête publique,**
- 5. autorise la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier**

Le préavis No 95/25 est accepté par 47 voix et 1 abstention

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Jean-Philippe Steck exprime sa joie, il est très content que le Conseil a accepté ce préavis et peut bientôt passer à la suite. Il entend les autres Municipaux des autres communes de dire que, après approbation par le Conseil, il y a encore l'approbation par le Conseil d'Etat et que ça prend encore un peu de temps mais ça semble bien parti et il se réjouit qu'en terme d'urbanisme, il y a d'autres sujets à traiter.

f) Préavis No 96/25 : Demande d'un crédit de CHF 1'080'000.- pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre le Verger du Château et l'avenue de Billens

Rapportrice de la commission ad hoc : Madame Nicole Scheidt

Rapporteur de la COGEFIN : Monsieur Jakup Isufi

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Julien Pittet cite que des squelettes ont été découverts lors des travaux et il demande à la Municipalité qu'elle est la valeur historique de ces découvertes.

La Syndique Carole Pico informe que 72 sépultures ont été découvertes qui concerne 2 cimetières qui seraient du 18^{ème} siècle, ainsi qu'un sarcophage spécial.

Le Municipal Serge Demierre ajoute que les fouilles ont permis aussi de tomber sur des éléments datant du paléolithique. Des éléments ont été pris pour être analysés. Pour le CAD aujourd'hui, il en coûte près de CHF 145'000.-.

Madame Sandrine Bosse Buchanan signale que lorsque le Conseil a voté ces préavis pour le CAD, Monsieur Maroelli avait informé qu'il y avait un risque archéologique. On lui avait répondu que le risque archéologique était quasiment nul, dès lors pour les prochains préavis, nous sommes avertis !

Le Municipal Serge Demierre informe que pour le moment, la commune n'est pas trop impactée et si c'est le cas à l'avenir, au niveau des coûts, ce sera noté dans les futurs préavis mais pour le moment, c'est MESA SA qui est une société privée qui les prend en charge.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement maximum de CHF 1'080'000.- TTC dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle, pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre le Verger du Château et l'avenue de Billens,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que la dépense sera amortie en 60 ans pour les réseaux d'eau et d'évacuation d'eau et en 50 ans pour le réseau du gaz,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 96/25 est accepté par 45 voix et 3 abstentions

Le Municipal Gzim Rama tient à préciser, que comparé aux travaux de Cerjat, préavis no 79/25, le prix du mètre de tuyau n'est pas le même car le diamètre est supérieur.

3. Propositions individuelles

Monsieur Julien Pittet revient sur un préavis voté concernant « les Combremonts » et les glissements de terrains. Est-ce que la Municipalité peut informer le Conseil où elle en est sur les prestations des 5 ou 6 propriétaires concernés et si le dossier a avancé ?

La Syndique Carole Pico répond que le dossier avance. La Municipalité a rencontré les propriétaires concernés. Il reste encore un propriétaire à rencontrer puis après la Municipalité prendra les décisions. En février-mars 2026, la Municipalité clôturera le dossier.

Madame Sandrine Bosse Buchanan avait déposé un postulat pour la remise en état des terrains de sport extérieurs de l'Ochette. Qu'en est-il ? et le terrain de basket ?

Le Municipal Roger Müller répond que deux-trois petites choses ont été faites mais sur la réfection même de ces installations, des choses doivent encore être définies. Il n'est rien prévu pour l'instant de faire quoi que ce soit sur le terrain de basket.

Madame Bosse Buchanan demande pourquoi rien n'est prévu ?

Le Municipal Roger Müller répond que ce terrain est aussi utilisé pour des manifestations pour le parcage et il souligne que ça avait déjà été discuté.

Madame Sandrine Bosse Buchanan trouve ça bien dommage car ce sont environ 600 élèves du secondaire de Moudon, Lucens et environs qui sont concernés, soit le même nombre que ceux concernés par le foot à Moudon, et c'est le seul terrain de sport extérieur.

Madame Sylvie Diserens s'interroge toujours l'éclairage sur les jonctions Sud et Nord ? Elle trouve qu'il y a beaucoup d'accidents.

Le Municipal Raphaël Tatone répond que la DGMR, car c'est le Canton qui gère ça et pas la Commune, réplique que des bandes réfléchissantes ont été ajoutées et que c'est très bien comme ça. Le Municipal Tatone relève que c'est exactement la même chose en allant sur Payerne ou Fribourg au giratoire, il n'y a pas d'éclairage.

Monsieur Etienne Habegger rebondit sur la question de Madame Bosse Buchanan concernant les terrains de sport. Il fait partie du Conseil d'établissement en tant que parent, et lors de leur assemblée, c'est une inquiétude qui a été soulevée concernant ce terrain en bitume. Il avise déjà que la question reviendra mais par un autre biais.

Le Municipal Roger Müller sait très bien par où ça va passer.

Conseil communal de Moudon

Madame Nicole Scheidt, après l'expérience acquise en tant que rapportrice du préavis 96/25, elle demande qu'il y ait plus de clarté et de transparence dans l'élaboration du budget des préavis. Il serait judicieux que des documents fournis soient intégrés avec plus de détails, notamment les offres afin de permettre à chaque membre du Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause. Cette amélioration contribuerait à renforcer la qualité des décisions qui seront prises.

Le Municipal Gzim Rama répond qu'il prend note et que la Municipalité s'efforcera d'aller dans ce sens avec les moyens qu'on lui donne.

Monsieur Julien Pittet a été interpellé par des résidents du Bourg. Ces derniers attendent depuis plusieurs semaines la réparation de commande à distance des lampadaires par la Romande Energie. En effet, l'intérieur du Bourg, de la Tour carrée aux Musées, devrait s'éteindre de minuit à six heures du matin comme cela se faisait auparavant. Cette pollution lumineuse et non seulement désagréable pour les habitants mais également sur la faune locale.

Le Municipal Serge Demierre, après quelques explications concernant des lampadaires qui posent des problèmes, en prend note.

Madame Laetitia Seitenfus est satisfaite de la très belle place de jeux des Terreaux qui est presque terminée. Si cette place de jeux est bientôt fonctionnelle, elle reste malheureusement fermée. Madame Seitenfus demande la possibilité d'enlever les deux barrières qui obstruent les entrées car les enfants passent par-dessus et c'est dommage parce qu'elle est fonctionnelle.

La Syndique Carole Pico répond que le Municipal Felix Stürner n'est pas là pour répondre mais elle va voir ce qu'elle peut faire.

Le Municipal Gzim Rama répond que, la commune est responsable en cas d'accident, et comme tout n'est pas terminé, il faut normalement laisser les barrières, c'est une question de sécurité mais il va quand même regarder.

Madame Laetitia Seitenfus estime que s'il faut attendre sur des balançoires qui mettent encore six mois à être posées, c'est tentant pour les enfants et il faut les comprendre. Il faut penser à ceux qui ne partent pas pendant les fêtes. La patinoire c'est chouette mais d'avoir d'autres endroits pour jouer c'est aussi important.

Madame Francine Chevalley informe qu'elle habite en face de l'école du Fey et toutes les nuits la lumière est allumée. C'était également le cas pendant des semaines et des semaines cet été. Elle a appelé l'AIMLE qui lui ont répondu que c'était compliqué mais que le problème allait se régler.

Monsieur Georges-Alexandre Duc a également téléphoné au concierge. Il s'agit d'un problème technique lié aux détecteurs.

Monsieur Julien Pittet revient sur coût concernant les sépultures trouvées lors des travaux à Moudon. Monsieur Pittet n'est pas satisfait de la réponse du Municipal Demierre. De reporter des charges sur une société qui appartient pour moitié à la commune de Moudon, ça l'interpelle.

Le Municipal Serge Demierre répond que c'est le maître d'ouvrage qui paie et c'est la loi, c'est comme ça.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Julien Pittet part du principe que ces 50% de coûts supplémentaires seront fatalement et indirectement payés par le budget communal ?

Le Municipal Serge Demierre lui répond que non. C'est le maître d'ouvrage qui a ordonné de faire le trou qui doit payer, soit MESA SA, qui est une société indépendante qui doit gérer ça pour 50% et l'Etat également pour 50% et c'est inscrit dans la loi, le Département a décidé que c'est 50/50.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 23h27, la Présidente clôt la séance du Conseil communal sous un tonnerre d'applaudissements et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

Conseil communal de Moudon

La Présidente :



Elsa Bonhert Deprez

La Secrétaire :



Nicole Wyler